

DÉCLARATION DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

DÉCLARATION DE L'AMBASSADEUR NEVILLE GERTZE VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

DÉBAT PUBLIC SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE

New York, le 25 avril 2022

**Madame la Présidente,
Mesdames les Ambassadrices, Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs,**

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je tiens à féliciter le Royaume-Uni de la compétence avec laquelle il préside les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous remercions également M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

Madame la Présidente,

Alors que nous sommes réunis à l'occasion de ce débat trimestriel du Conseil sur la question de Palestine, la situation dans le Territoire palestinien occupé ne cesse de se détériorer, en particulier à Jérusalem-Est occupée, où les tensions s'exacerbent dangereusement.

Le problème fondamental est bien connu. L'occupation du territoire palestinien que perpétue Israël, ses violations incessantes des droits humains et son usage excessif de la force contre les civils palestiniens ne font qu'entretenir la désolation au sein d'une population déjà éprouvée par 55 années d'occupation militaire. Malgré l'assouplissement récent de l'accès et des échanges commerciaux, le blocus terrestre, aérien et maritime imposé à Gaza depuis 15 ans continue de s'ajouter aux souffrances de plus de deux millions de Palestiniennes et Palestiniens vivant dans la bande de Gaza, perturbe

tous les aspects de la vie et est à l'origine de la terrible crise humanitaire qui frappe la population.

Les 15 et 17 avril derniers, pendant une période sacrée où des fêtes religieuses musulmanes, juives et chrétiennes ont coïncidé, le monde a été témoin de scènes inimaginables qui se sont produites à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa, lorsque la police israélienne a fait sortir de force des fidèles et fait un usage excessif de la force contre des Palestiniens, blessant plus de 150 personnes, dont des femmes et des enfants, et endommageant la mosquée. Le Comité partage la profonde préoccupation du Secrétaire général concernant la situation à Jérusalem. Il appelle également les responsables politiques, religieux et locaux à contribuer à rétablir le calme.

Le Comité appelle en outre Israël à défendre et à respecter le *statu quo* historique des Lieux saints et à s'acquitter des obligations que lui impose le droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève. Il rappelle qu'Israël est la Puissance occupante à Jérusalem-Est et dans le reste du territoire palestinien qu'il occupe depuis 1967, qu'il n'a aucun droit de souveraineté sur ces territoires et que toutes les mesures visant à modifier la démographie, le caractère et le statut de ces territoires, notamment Jérusalem-Est, sont illégales, nulles et non avenues. Il rappelle à cet égard les résolutions applicables du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016), et demande qu'elles soient pleinement respectées et appliquées.

Le Comité renouvelle son appel au calme et à la retenue et demande aux autorités israéliennes et palestiniennes, ainsi qu'aux groupes armés, d'éviter la violence, de désamorcer les tensions et de ne pas envenimer la situation déjà tendue de ces dernières semaines.

De fait, le 19 avril et le 22 mars derniers, le Coordonnateur spécial des Nations Unies s'est dit préoccupé par la situation et a indiqué qu'entre le 10 décembre 2021 et le 18 mars 2022, au total, 24 Palestiniens avaient été tués, dont 4 enfants, et 2 966 avaient été blessés. Le Comité est de la même manière préoccupé par le meurtre de civils israéliens.

Nous condamnons avec force tout acte violent perpétré contre des civils, notamment les attaques récurrentes contre des Palestiniens que commettent les colons dans le Territoire palestinien occupé, avec l'assentiment tacite et même l'appui des forces de sécurité israéliennes. Dans le rapport qu'il a présenté à la quarante-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a dénombré un total de 502 attaques de ce type entre le 28 février et le 1^{er} avril 2022. Le Comité appelle à la protection des civils, en application des résolutions du Conseil sur la protection des civils en période de conflit armé, et demande tout particulièrement que la population civile palestinienne soit protégée, conformément au droit international humanitaire.

Le Comité réaffirme que l'occupation israélienne est le principal moteur des violations des droits de l'homme et du conflit dans le Territoire palestinien occupé. Fidèle à son mandat de sensibilisation à ces questions, il organisera, le 27 avril, un débat avec des organisations de la société civile sur les conséquences de l'occupation et des colonies de peuplement israéliennes sur les droits des Palestiniens.

Comme ne cessent de le répéter la communauté internationale, dans son écrasante majorité, et le Conseil de sécurité, les colonies israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international. L'expansion des colonies israéliennes illégales, en particulier à Jérusalem-Est et dans ses alentours, porte atteinte à la continuité territoriale d'un futur État palestinien, qui aurait pour capitale Jérusalem-Est, et est à l'origine d'innombrables autres violations des droits humains contre le peuple palestinien.

Madame la Présidente,

À cet égard, le peuple palestinien continue également de subir des déplacements forcés, des expulsions et la destruction de ses biens et de ses structures. Les effets négatifs de ces violations, qui frappent tout particulièrement les Palestiniennes, ont été évoqués une nouvelle fois à la manifestation organisée par le Comité en marge de la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme.

Les intervenantes et intervenants ont témoigné de la situation tragique des Palestiniennes vivant dans les quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan, à Jérusalem-Est, où les familles palestiniennes font également face à la violence incessante des colons. Ces atteintes et ces violences désintègrent les familles et accentuent les tensions sur le terrain. Elles vont à l'encontre de la résolution 2334 (2016), qui préconise que « des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction ».

Madame la Présidente,

Le Comité souligne le rôle décisif et la responsabilité de la communauté internationale, et du Conseil de sécurité en particulier, dans le règlement de ce conflit. À cet effet, il continue de se mobiliser auprès des États Membres pour rallier un soutien à la reprise des négociations de paix. Par ailleurs, le Président du Comité a pris la parole à la quarante-huitième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), qui s'est tenue à Islamabad le 22 mars dernier. Il y a appelé l'OCI à contribuer à encourager une mobilisation internationale plus large pour trouver une solution juste et pacifique à la question de Palestine.

Madame la Présidente,

Les nouvelles crises et les nouveaux conflits mondiaux ne doivent pas détourner l'attention de l'ONU et de la communauté internationale

de la grave situation qui prévaut dans le Territoire palestinien occupé, où Israël, Puissance occupante, promeut des politiques et pratiques qui se transforment en une annexion de facto et qui imposent des droits et systèmes juridiques différents et discriminatoires à la population sous son contrôle.

Le 30 mars dernier, le Bureau du Comité s'est entretenu avec le Président de l'Assemblée générale pour réfléchir à d'autres moyens de relancer le processus de paix au Moyen-Orient ainsi que les efforts déployés au niveau international pour remédier à cette injustice, alors que le mois de mai marquera les 74 ans de la *Nakba* qui a frappé le peuple palestinien. À l'issue de la réunion, le Bureau a publié une déclaration dans laquelle il a mis en garde contre le risque que l'attention internationale soit détournée de la question palestinienne et a appelé à aider la Palestine à atteindre les objectifs énoncés dans le Programme 2030.

Pour terminer, le Comité réaffirme qu'il est déterminé à œuvrer à la fin de l'occupation israélienne et à la réalisation des droits du peuple palestinien, notamment ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément au droit international, à toutes les résolutions applicables de l'ONU et aux accords passés.

La question de Palestine aurait dû être réglée depuis bien longtemps. La promesse non honorée que nous avons faite au peuple palestinien est au cœur de cette question et reste une source permanente

d'injustice, alimentant l'instabilité et la violence et mettant en danger des vies humaines.

À l'heure où de nouveaux conflits secouent la communauté internationale, nous ne devons pas négliger cette plaie ouverte. La paix et la stabilité au Moyen-Orient dépendent de la communauté internationale, de nous tous, qui devons prendre des mesures décisives en faveur d'un règlement juste et pacifique de la question de Palestine.

Je vous remercie de votre attention.
